

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00*

Présents :

MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, SIMON Olivier et STARCK Régis
MMES FIMBEL Katia, SUTTER Anne-Catherine, CARL Christelle et GOEPFERT Marie-Line

Absents excusés :

CHEVAL Guy, LUDWIG Claude, JURET Josiane, BAUMLE Myriam, WAFFLARD Stéphanie et HUMM Kévin

Procurations :

- Mme WAFFLARD Stéphanie à Mme SUTTER Anne-Catherine

Secrétaire de séance : Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/11/2024
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/12/2024
3. Présentation projet aire de jeux - école
4. Présentation parcours de santé-arrière salle polyvalente
5. Questions financières
6. Convention territoriale globale - SLA
7. Point personnel
8. Compte-rendu des commissions
9. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et des procurations données.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29/11/2024

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer.

Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18/12/2024

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer.

Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé.

POINT 3 –PRESENTATION AIRE DE JEUX ECOLE

M. le Maire donne la parole à M. Allemann. Il rappelle que la commission des bâtiments s'est réunie autour de ce projet. A la suite de cette réunion, il a procédé à une ébauche. Celui-ci sera scindé en 2 parties. Dans un premier temps l'agrandissement du parking, trottoirs et voirie à l'école. Ce sont des travaux qui peuvent être fait rapidement et qui permettront d'avoir un lieu propre, sécurisé, utilisable de suite. Dans un second temps l'aire de jeux aux abords de l'école.

☛ 3.1 : Agrandissement du parking école

M. Allemann diffuse aux membres du conseil l'ébauche concernant l'agrandissement du parking. Il argumente et explique les différents éléments qui seraient mis en place tel que des places de parking supplémentaires, un emplacement pour personne à mobilité réduite, l'aménagement de la voirie, l'agrandissement de la sortie, la mise en place d'un portail, des emplacements pour vélos, la clôture de l'endroit qui se ferait dans le prolongement de celle actuelle ... Il a établi un budget estimatif qui s'élève à 39.292,50 € HT soit 47.151 € TTC. M. le Maire précise que des négociations seront encore faites lors de l'établissement des devis définitifs. Il indique qu'à ce jour il y a lieu que le conseil statue sur le projet et sur le montant de celui-ci notamment pour débiter le démarchage des entreprises et de l'intégrer dans le prochain budget. Des échanges se déroulent entre les membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet de l'agrandissement du parking de l'école

Approuve le projet proposé par M. Allemann.

Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des devis à hauteur de 40.000 € HT

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

☛ 3.2 : Aire de jeux école

M. Allemann diffuse maintenant le projet de l'aire de jeux rue du Rhin. Il présente les différents modules retenus ainsi que les tarifs. Il évoque également les différents types de sol en fonction des modules choisis, les plantations d'arbres, un terrain de pétanque, une table de ping-pong, un rocher d'escalade, des balançoires, un pavillon, un espace détente avec bancs/tables et l'éclairage. Il est envisagé d'installer le tout à plat pour l'accès aux personnes PMR. Il va se renseigner quant à la législation pour la pose et installation. Le budget total estimatif pour ce projet s'élève à 98.037 € HT soit 117.644 € TTC. M. Allemann précise qu'il s'agit d'un premier jet et que ce projet se concrétisera aux termes des différentes commissions des bâtiments à venir. Plusieurs échanges s'effectuent. M. le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention par la Région d'un montant de 66.000 € qui doit être absorbée avant le 31/12/2025, les factures acquittées doivent leurs être transmises avant cette date. M. le Maire suggère de prendre attache auprès de la CAF et de la Jeunesse et Sport afin de savoir si des subventions peuvent nous être octroyées pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord de principe sur le projet d'une aire de jeux aux abords de l'école

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 4 –PRESENTATION PARCOURS DE SANTE-ARRIERE SALLE POLYVALENTE

M. le Maire donne la parole à M. Moser qui présente le devis relatif au projet d'aire de jeux intergénérationnelle envisagée à l'arrière de la salle polyvalente. L'entreprise qui a été sollicitée est EPSL qui intervient déjà dans la commune dans le cadre des contrôles des infrastructures de jeux et sportifs et est basée dans la région. Le projet est diffusé aux membres du conseil. Tout d'abord l'assainissement doit être fait. L'idée est d'aménager des chemins avec des modules de loisirs tels que baby-foot, pétanque, ping-pong, agrès de musculation et une partie de bancs/tables et arborer le tout. Le budget total estimatif est d'environ 200.000 €. M. le Maire propose de procéder à l'évacuation de l'eau sur ce terrain et de limiter le budget à un montant de 30.000 € HT pour le moment. Il s'agirait de délimiter le terrain, installer quelques bancs/tables et un élément de loisirs. Il est soulevé qu'il y a dans l'immédiat des projets plus importants et nécessaires à effectuer en priorité. M. le Maire précise qu'il y aura notamment la création d'un nouveau cimetière car le nombre de place disponible actuel est faible. La législation nous demande de créer environ 60 tombes pour débiter. Une analyse de sol du terrain concerné a déjà été faite. Nous avons demandé à l'entreprise Urbami de nous établir un projet et communiquer un budget estimatif. Aucune subvention n'est octroyée pour un tel projet. M. Moser indique que ce projet peut être fait en plusieurs phases.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'aménagement d'un parcours de santé à l'arrière de la salle polyvalente
Donne son accord de principe sur le projet présenté
Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des devis à hauteur de 30.000 € HT
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 5 –QUESTIONS FINANCIERES

☛ 5.1 : Plaques noms de rues

M. le Maire indique que les plaques des noms de rues dans la commune sont en mauvais états et qu'il serait judicieux de les changer et d'ajouter les nouvelles rues. Un devis nous a été transmis par l'entreprise Mangold pour un montant de 1.593 € HT pour l'ensemble des plaques. Il est présenté 3 options de couleurs (fond bleu, vert ou beige). Après échanges, le fond bleu a été retenu. Mme Fimbel se charge de vérifier l'orthographe des noms des rues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le changement des plaques des noms des rues de la commune
Approuve la couleur bleue en fond de plaque
Approuve le devis de l'entreprise Mangold pour un montant de 1.593 € HT.
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

☛ 5.2 : Réfection chemin perpendiculaire aux déchets verts (D21,4)

M. Le Maire indique avoir eu une demande de M. Ludwig pour aller constater l'état d'un chemin de 320 ml qui est perpendiculaire aux déchets verts. L'entreprise Barth & Schneider nous a transmis un devis pour un montant de 10.010 € HT soit 12.012 € TTC afin de procéder à sa réfection (décaissement et place de retournement). Il précise que chaque année nous pouvons prétendre à l'octroi d'une subvention (30 %) pour l'aménagement d'un chemin de la part de la DE'UR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la réfection du chemin perpendiculaire aux déchets verts
Approuve le devis de l'entreprise Barth & Schneider pour un montant de 10.010 € HT soit 12.012 € TTC.

Autorise M. le Maire à déposer toutes les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre et notamment la DETR

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5.3 : Demande de subvention Collège des Missions de Blotzheim

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention reçue du Collège des Missions de Blotzheim. Il nous sollicite pour une demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire durant lequel 2 élèves y participant résident dans la commune. Il s'agit d'un voyage de 3 jours dans l'Ain. Le montant de ce séjour s'élève à 445 € / élève

Les élèves concernés sont Joa Frisch et Nathan Robé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce voyage

Approuve le versement d'un montant de 60 € pour chacun des élèves concernés et cités ci-dessus

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5.4 : Demande de subvention Lycée Mermoz de Saint-Louis

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention reçue du Lycée Mermoz à Saint-Louis.

Il nous sollicite pour une demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire durant lequel 3 lycéens y participant résident dans la commune. Il s'agit d'un voyage de 3 jours à Paris. Le montant de ce séjour s'élève à 286 € / élève

Les élèves concernés sont Léa Di Vito, Lucie Harnist et Louise Jeannot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce voyage

Approuve le versement d'un montant de 60 € pour chacun des élèves concernés et cités ci-dessus

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5.5 : Prévision des coupes 2025 – ONF

Monsieur le Maire présente l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2025 dans les parcelles de la forêt communale et les devis de l'onf suivants :

-Travaux de maintenance – parcellaire pour un montant de 3.730 € HT

-Travaux Sylvicoles pour un montant de 2.799,26 € HT soit 3.079,19 TTC

-Travaux patrimoniaux et d'exploitation pour un montant de 2.800 € HT soit 3.360 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'état des coupes pour l'exercice 2025 ainsi que les devis cités ci-dessus

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

5.6 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurité des rues Charles de Gaulle/Paris

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les travaux de sécurité des rues de Paris et Charles de Gaulle vont bientôt débuter. Dans le cadre de ces travaux la CEA nous a transmis une convention qui a pour objet d'organiser les modalités du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement en traverse de l'agglomération à savoir les chicanes et giratoire sur routes départementales (RD 16 VI et RD 21 IV). Il précise qu'une demande de subvention a été demandée auprès des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la convention n°68-2025-012 de la Collectivité Européenne d'Alsace
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 6 –CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE-SLA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que nous avons déjà délibéré à ce sujet en 2022. Cette convention est arrivée à échéance et peut être reconduite.
Elle vise à définir en partenariat avec la CAF le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que les modalités de mise en œuvre. Le conseil municipal doit acter sur la reconduction de cette convention pour la période 2025/2029

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la reconduction de la convention territoriale globale pour la période 2025/2029
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

POINT 7 –POINT PERSONNEL

Monsieur le Maire indique avoir réceptionné une demande de la part de notre agent administratif Julie Brodbeck d'augmenter de 1h son temps de travail qui est de 27h hebdomadaire à 28h et ce à partir du mois de mars. Cet agent est à ce jour affilié à l'IRCANTEC. Cette augmentation engendre une affiliation à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve l'augmentation de 1h de temps de travail c'est à dire un passage de 27h à 28h hebdomadaire
Approuve ce changement à compter du 1/03/2024
Confirme l'affiliation à la CNRACL
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

M. le Maire indique à titre d'information que notre agent Jessica Vallone sera en temps partiel (90 %) à partir de mars jusqu'au mois août.

POINT 8 –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée le 17/02/2025.

POINT 9 –DIVERS

☛ 9.1 : Remerciements

M. le Maire indique que nous avons reçu les remerciements suivants :

- Mme Marguerite HUBER pour notre bouquet de fleurs pour ses 103 ans et malheureusement décédée depuis peu.
- Mme Rose WIEDERKEHR pour le panier garni pour ses 95 ans
- Mme Sylvia Allemann pour le panier garni pour ses 90 ans

☛ 9.2 : Recensement population

M. le Maire indique que nous avons réceptionné de la part de l'INSEE le nombre d'habitant officiel dans la commune qui s'élève à 1001 habitants. Les prochaines élections se dérouleront par scrutin de liste avec parité.

✚ 9.3 : Salle du conseil municipal

M. le Maire met l'accent sur les travaux de peinture qui ont été faits dans la salle du conseil. Les murs sont peints en rouge et bleu et le blanc a été rafraîchi. Des remerciements sont à transmettre aux agents communaux pour ce travail.

✚ 9.4 : Haut-Rhin Propre

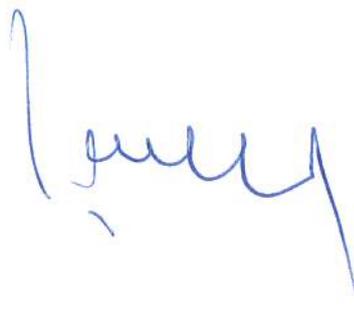
La parole est donnée à Mme Fimbel qui informe le conseil avoir réceptionné une circulaire de SLA concernant l'action Haut-Rhin Propre. Les dates de l'évènement sont entre le 14/03/25 et 14/04/2025. Il y a lieu de convenir d'une date d'intervention dans la commune. Après concertation, la date retenue est le samedi 29/03/2025.

✚ 9.5 : Inauguration

Mme Fimbel relate la dernière réunion des Associations Réunions pendant laquelle il a été indiqué qu'une inauguration des nouvelles rues (chemin des Pommiers et Zuckerpflimles) se déroulera le samedi 26/04/2025 à partir de 16h et sera centralisée au centre du village. Les différentes associations seront présentes.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 4 avril 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

 (Fimbel)